



2, Promenade de l'Esplanade
31180 Lapeyrouse-Fossat
contact@lapeyrouse-fossat.fr

DECISION DU MAIRE
par délégation du conseil municipal
N° 14-2024 du 21 MAI 2024

Objet : Demande de subvention à l'ÉTAT dans le cadre du Fonds Vert 2024 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - pour les travaux de rénovation énergétique à la Mairie.

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, du pouvoir de « demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour tous les projets inscrits au budget ».

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux de rénovation énergétique à la mairie : installation pompe à chaleur, changement des menuiseries, pose de films solaires, isolation des combles et remplacement des néons par des LEDS,

Considérant que le montant des travaux s'élève à 50 138,63 € HT,

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE RÉALISER l'opération de travaux de rénovation énergétique à la mairie.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le coût de cette opération.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER l'aide financière de l'État au taux maximum dans le cadre du Fonds Vert 2024.

ARTICLE 4 : D'APPROUVER le plan de financement suivant :

- o Subvention de l'Etat (fonds vert) : 15 041,59€
- o Subvention du Conseil Départemental : 15 041,59€
- o Subvention du Conseil Régional : 10 027,72€
- o Autofinancement : 10 027,73€

ARTICLE 5 : DE S'ENGAGER à démarrer les travaux dans l'année de programmation.

Le Maire de Lapeyrouse-Fossat est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Le Maire,
Corinne GONZALEZ

